

COMPTE-RENDU de la séance du MARDI 29 MAI 2018

Présents : MM. ROSENFELD, LANGE, MARCHANDEAU, GASPARINI (*arrivé au point n°2 de l'ordre du jour*), DEPONGE (*arrivé au point n°6 de l'ordre du jour*), BIARD et Mmes GENUIT (*sauf pour les points 5, 6 et 7*), FOURNIER, PIOFFET, SANDRÉ-SELLIER

Absents excusés : MM de SALABERRY, et Mme GAUDELAS, TERRIER

Madame Emmanuelle TERRIER donne procuration à Monsieur Valery LANGE.

Madame Claudine GAUDELAS donne procuration à Madame Josiane PIOFFET.

Madame Joëlle SANDRÉ-SELLIER est nommée secrétaire.

Ordre du jour

<u>N° d'ordre</u>	<u>Objet de la délibération</u>
1	Actes dans le cadre de la délégation de pouvoir.
2	Droit de préemption Urbain.
3	Déplacement provisoire de la salle des mariages.
4	Approbation des comptes de gestion 2017.
5	Compte administratif budget principal 2017.
6	Compte administratif budget Locations 2017.
7	Compte administratif budget Lotissement de la jardinerie 2017.
8	Local infirmière rue de Saint Sulpice : modification du bail.
9	Acquisition terrain voirie à Vilaine.
10	Approbation de l'avant-projet programme de voirie 2018.
11	Inscription de la boucle 26 au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.
12	Modifications du règlement du complexe et gratuité pour la location du SIDELC du 05 juin 2018.
	Questions diverses

N°2018-23– Actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir

Conformément aux dispositions inscrites dans l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « le Maire doit rendre compte des missions déléguées à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal », le Maire rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant en vertu de la délibération du 10 avril 2014 :

- Décision n° 2018/24 du 18 mai 2018 – Signature d'un bon de commande relatif à l'acquisition du mobilier du bureau du Maire et d'un meuble bas pour la cuisine de la mairie auprès de la société CANAL AGENCEMENT SELECTION– 5 Bis rue des Merisiers – 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR pour un montant de 4 437.58 € HT soit 5 325.09 € TTC.
- Décision n° 2018/25 du 18 mai 2018 – Signature d'un bon de commande relatif à la découpe de la porte fenêtre du bureau de la secrétaire de mairie suite au changement du revêtement de sol avec la société APSM – 20 boulevard Joseph Paul Boncour – 41000 BLOIS pour un montant de 185,00 € HT soit 222,00 € TTC.
- Décision n° 2018/26 du 18 mai 2018 – Signature d'un bon de commande relatif au remplacement du revêtement de sol dans les bureaux de Madame le Maire et de la secrétaire de mairie par la société COUPPE ET FILS – 9 rue André BOULLE – 41000 BLOIS pour un montant de 2418,84 € HT soit 2902,61 € TTC.
- Décision n° 2018/27 du 18 mai 2018 – Signature du marché n° 2018-12 lot 01 Gros oeuvre maçonnerie relatif au confortement des planchers, réfection de la toiture et mise aux normes d'accessibilité du bâtiment SIAEP avec la SAS LASNIER – 8 RUE Jules Berthonneau– 41000 BLOIS pour un montant de 21 464,25 € HT soit 25 757,10 € TTC.
- Décision n° 2018/28 du 18 mai 2018 – Signature du marché n° 2018-13 lot 02 Charpente couverture relatif au confortement des planchers, réfection de la toiture et mise aux normes d'accessibilité du bâtiment SIAEP avec la société LAURENCE 64 route de Blois – 41700 COUR CHEVERNY pour un montant de 28 662,39 € HT soit 34 394,87 € TTC
- Décision n° 2018/29 du 18 mai 2018 – Signature du marché n° 2018-14 lot 03 Plâtrerie relatif au confortement des planchers, réfection de la toiture et mise aux normes d'accessibilité du bâtiment SIAEP avec la société CHAUSSARD – 638 rue des Champs Blanchets – 41250 MONT-PRES-CHAMBORD pour un montant de 5 800,00 € HT soit 6 960,00 € TTC
- Décision n° 2018/30 du 18 mai 2018 –Signature du marché n° 2018-15 lot 04 électricité relatif au confortement des planchers, réfection de la toiture et mise aux normes d'accessibilité du bâtiment SIAEP avec la société MENAGE ELECTRICITE – 10 rue de la Tonnelle – 41350 HUISSEAU-SUR-COSSON pour un montant de 2 562,07 € HT soit 3 074,48 € TTC.
- Décision n° 2018/31 du 18 mai 2018 – Signature du marché n° 2018-16 lot 05 plomberie relatif au confortement des planchers, réfection de la toiture et mise aux normes d'accessibilité du bâtiment SIAEP avec la société VAL DE LOIRE MAINTENANCE SERVICE – 103 avenue du Danemark – CS 17539 – 37075 TOURS pour un montant de 4 950,00€ HT soit 5 940,00€ TTC.
- Décision n° 2018/32 du 18 mai 2018 – Signature du marché n° 2018-17 lot 06 peinture relatif au confortement des planchers, réfection de la toiture et mise aux normes d'accessibilité du bâtiment SIAEP avec la société CORDIER – 4 allée Nicéphore NIEPCE – 41100 VENDOME pour un montant de 3 052,25 € HT soit 3 662,70€ TTC.
- Décision n° 2018/33 du 25 mai 2018 – Signature d'un bon de commande relatif à la fourniture et à la pose de deux rideaux dans une classe de maternelle du groupe scolaire avec la société KOMILFO – 120 avenue de Vendôme – 41 000 BLOIS pour un montant de 459.46 € HT soit 551.35 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

N°2018-24– Droits de préemption urbain

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux qu'il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain pour l'aliénation des immeubles, cadastrés :

Section	Adresse	Nature	Date Demande	Montant Euros
AO 89 et 90	18 rue d'Audun	Bâti	20 avril 2018	240 000,00
AO 126	1 impasse de la Vigne	Bâti	16 avril 2018	215 000,00

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

N°2018-25– Déplacement provisoire de la salle des mariages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter complémentaires à la mairie le bâtiment communal situé 20 rue de Saint Sulpice faisant office de garderie municipale, à la célébration des mariages pendant les périodes d'indisponibilité de la salle du conseil municipal. Ce bâtiment garantit une célébration de mariage solennelle, publique et républicaine ainsi que des conditions satisfaisantes de déplacement et d'intégrité des registres de l'Etat Civil.

N°2018-26– Approbation des Comptes de gestion 2017.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour chaque budget,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion des budgets Principal, Lotissement de la Jardinerie et Annexe Locations, dressés pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N°2018-27– Budget Principal commune- Compte Administratif 2017

Je vous propose d'étudier le Compte Administratif 2017 du Budget Principal de notre Collectivité.

Je vous rappelle les modalités de vote prévues par l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Dans les séances où le Compte Administratif est débattu, l'Assemblée Délibérante élit son Président, l'ordonnateur peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote ».

Afin d'examiner ce document, je vous propose d'élire Madame Guénola FOURNIER 1ere adjointe Présidente de séance.

Le Compte Administratif 2017 vous est présenté en annexe.

Recettes de Fonctionnement	1 412 322.00 €
Dépenses de Fonctionnement	1 059 403.29 €
Excédent de Fonctionnement brut de l'exercice	+ 352 918.71 €
Résultat cumulé de l'exercice 2016	1 321 753.03 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2017	1 674 671.74 €
Recettes d'Investissement	428 426.31 €
Dépenses d'Investissement	356 863.18 €
Résultat d'Investissement de l'exercice	+ 71 563.13 €
Solde des restes à réaliser 2017	+ 100 840.32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise et de voter le Compte Administratif 2017 du Budget Principal de la commune.

N°2018-28- Budget annexe locations- Compte Administratif 2017

Je vous propose d'étudier le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Locations de notre Collectivité. Je vous rappelle les modalités de vote prévues par l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Dans les séances où le Compte Administratif est débattu, l'Assemblée Délibérante élit son Président, l'ordonnateur peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote ».

Afin d'examiner ce document, je vous propose d'élire Madame Guénola FOURNIER, 1^{ère} adjointe, Présidente de séance.

Le Compte Administratif 2017 vous est présenté en annexe.

Recettes de Fonctionnement	+ 5 910.59 €
Dépenses de Fonctionnement	419.00 €
Excédent de Fonctionnement 2017	+ 5 491.59 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2016	0 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2017	+ 5 491.59 €
Recettes d'Investissement 2017	+ 5 634.28 €
Dépenses d'Investissement	0.00
Résultat d'Investissement brut de l'exercice 2017	+ 5 634.28 €
Déficit d'investissement reporté 2016	- 9 812.49 €
Résultat d'investissement cumulé	- 4 178.21 €
Résultat de l'exercice 2017	+ 1 313.38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise et de voter le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Locations de la commune.

N°2018-29- Compte Administratif 2017 du Lotissement de la jardinerie

Je vous propose d'étudier le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Lotissement de la Jardinerie de notre Collectivité.

Je vous rappelle les modalités de vote prévues par l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Dans les séances où le Compte Administratif est débattu, l'Assemblée Délibérante élit son Président, l'ordonnateur peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote ».

Afin d'examiner ce document, je vous propose d'élire Madame Guénola FOURNIER, Présidente de séance.

Le Compte Administratif 2017 vous est présenté en annexe.

Recettes de Fonctionnement	14 559.45
Dépenses de Fonctionnement	5 360.00
Résultat de Fonctionnement	9 199.45
Déficit fonctionnement reporté 2016 de l'exercice	- 9 199.45
Total des restes à réaliser	- 14 140.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise et de voter le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Lotissement de la Jardinerie.

N°2018-30- Local infirmière rue de Saint Sulpice modification du bail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✗ d'autoriser la signature d'un bail professionnel avec un infirmier libéral pour la location de locaux de 28 m² situés au 2 rue de Saint Sulpice, au prix mensuel de 183.96 euros HT pour une durée renouvelable de 6 ans à compter du 16 juillet 2018, charges locatives en sus.
- ✗ de dire que le bail sera établi par l'étude notariale MICHEL et CHAMPION notaires à Blois.
- ✗ d'autoriser Madame le Maire ou son Premier Adjoint à signer ce bail et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2018-31 - Projet d'acquisition amiable d'une bande de terrain cadastrée AH 50.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✗ d'acquérir, dans les meilleurs délais, la parcelle de terrains cadastrée AH 50 appartenant aux consorts POUSSIN.
- ✗ De dire que cette bande de terrain a une superficie d'environ 129 mètres carrés et constitue l'emprise du trottoir. Le prix de l'ensemble est fixé à l'euro symbolique.
- ✗ D'imputer ces dépenses ainsi que les dépenses administratives liées à cette opération (frais de géomètre et de notaire) à l'article 2112 du budget général 2018 de la commune,
- ✗ d'autoriser Madame le Maire ou son Premier Adjoint à signer l'acte d'achat correspondant ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2018-32- Mission de maitrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2018.

Par délibération 2018-11 du 12 avril 2018, le Conseil municipal a confié à la société ECMO de Blois une mission de maitrise d'œuvre pour l'exécution du programme de réhabilitation de la voirie inscrite au budget 2018.

L'avant-projet estimatif comprend des travaux sur 23 rues de la commune selon la carte annexée.

Il s'élève à la somme de 220 862.00 euros HT se déclinant comme suit :

postes	Travaux	Montant HT en euros
01	Installations de chantier et prestations connexes	3000.00
02	Traçages et sondages des réseaux	1200.00
03	Diagnostic amiante et sondage des Réseaux	5400.00
04	Plus value pour déchets pollués	240.00
05	Travaux de renforcement de voirie	35 376.00
06	Travaux de restructuration de voirie	195 498.00
07	Travaux hydrauliques de voirie	14 088.00
08	Travaux de sécurité sur voirie	5 160.00
09	Divers	5 072.40
	Total travaux HT	220 862.00
	TVA	44 172.040
	TOTAL GENERAL TTC	265 034.40

L'enveloppe prévisionnelle globale du projet comprenant les honoraires de maitrise d'œuvre (8 100.00 €), les imprévus ainsi que les travaux, s'élève à 290 000.00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- * d'approuver l'avant-projet prévisionnel relatif aux travaux de voirie 2018, établi par la société ECMO et dont le chiffrage total des travaux s'élève à 265 034.40 euros TTC, hors honoraires et imprévus.
- * d'autoriser le maître d'œuvre à poursuivre sa mission.
- * d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à cette affaire.

N°2018-33- Inscription de la boucle 26 au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De donner son accord pour l'inscription au PDESI de l'itinéraire de la boucle n° 26 dont le tracé figure sur le plan annexé à la présente délibération, au regard de la réglementation susceptible de régir la pratique des sports de nature sur le territoire communal.
- De donner son accord pour l'inscription au PDESI des voies ou chemins dont la commune est propriétaire figurant sur le plan annexé à la présente délibération.

N°2018-34- Modification du règlement du complexe Fosséen pour la location du SIDELC du 05 juin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mettre à disposition gratuite du SIDELC le bar du complexe Fosséen le 05 juin 2018 de 17h00 à 21h00, afin d'y organiser un pot de départ en retraite pour une de ses employées.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition gratuite du complexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.